

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION  
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**

**Séance du 10 octobre 2024**

n° 151/ FDS St Jérôme/ Amphi de Saporta / 14h00

**sous la présidence de Sophie de Cacqueray, Vice-présidente formation**

**approuvé lors de la CFVU du 7 novembre 2024**

***SONT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :***

**Collège des professeurs et personnels assimilés :**

Evelyne BOUTEYRE (pouvoir), Emilie CARRETIER, Kathia CHAUMOITRE, Antoine GENTIER (pouvoir), Nicolas MASCRET, Virginie MERCIER (pouvoir), Jean-Manuel RAIMUNDO (pouvoir), Michel RUQUET.

**Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors professeurs) :**

Alexandrine BERTAUD (absente), Jean-Michel BREZUN, Jean-Charles DUFOUR, Julien LEFEVRE (pouvoir), Hervé MAGNOULOUX (pouvoir), Nadia MESLI, Guylaine MOLINA (pouvoir), Anaïs SAINT JONSSON.

**Collège des usagers :**

Présent = Quentin ACQUATELLA (suppl : Mohamed BENKHEDDA)  
Absent = Ralph ATRACH (suppl : Clara ROUX-ROCARPIN)  
Absente = Anastasia AUBERT (suppl : Youssouf BERTE)  
Absent = Laurent BADIE-BARTHES (suppl : Lina JAMMOT)  
Pouvoir = Marnie BOCAGNANO-MARTINEZ (suppl : Emma CROUIN)  
Absent = Théo BOLE-BESANCON (suppl : en attente réponse...)  
Pouvoir = Ferréol BONNETAIN (suppl : Loïc FABRE)  
Absent = Ghjuvan CATONI (suppl : Oscar PILLET)  
Absent = Younes DUFRESNE (suppl : Zoé GORODINE)  
Présent = Charles GOMEZ (suppl : Lucas FILETI)  
Pouvoir = Charlie HALLART (suppl : Camille BAGNOL)  
Absent = Matt JAMIS (suppl : Clara ROPPENNECK)  
Pouvoir = Mathilde MEUNIER (suppl : Hugo HALLER)  
Absent = Leonardo PEREZ (suppl : Amandine BRILLARD)  
Pouvoir = Andréa SOREL (suppl : Lou CHARLOT)  
Absente = Alixe VIEILLEDENT (suppl : Hugo CORNUTELLO)

**Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :**

Françoise DESRUES, Guillaume GREGOIRE (pouvoir), Soall MAHDJOUR, Marie-Christiane MIRTILLO.

**Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :**

Sarah BOUALEM (absente), Julien COUDERT (pouvoir), Nathalie MANIVET-DELAYE (absente), Patrick ZIMBARDO (pouvoir).

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Nombre de présents ou représentés : **28**

***PARTICIPE A LA SÉANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : /***



**ASSISTENT A LA SÉANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS** : Nathalie ALMERAS, Laurence BESANÇON, Patrice BONNET, Canèle CAVAILLES, Nuria GALA, Stéphanie GOLDIE, Raphaël GROS, Annie GUILLERM, Djamal HABET, Anne-Gaëlle JOYAUX, Nathalie PARQUIER, Pascal RATHELOT, Frédéric RYCHEN,

**Les Vice-présidents délégués à la formation** : Cécile BOZZO, Pascale BRANDT-POMARES (excusée), Émilie CARRETIER, Guylène NICOLAS, Christophe PELLEGRINO, Anne RIBAUD, Éric VALÉRIO.

**Le Vice-président délégué à la vie étudiante** : Nicolas MASCRET.



## **Ordre du jour**

### **I- Actualités**

### **II- Présentation**

- Conditions de vie des étudiant.e.s, résultats enquête 2023

### **III- Procès-verbaux**

- Séances des 19 septembre 2024 et 26 septembre 2024

### **IV- Formation/Pédagogie**

- Demandes de modifications de la structure haute de formation, pour 2025/2026 (vague 2)
- Maquettes d'enseignement de l'offre de formation 2024 proposées par les composantes (vague 8)
- Campagne annuelle des diplômes d'établissement pour 2024/2025 (vague 3)
- Appel à projet Fonds d'Intervention Pédagogique (FIP) : campagne 2025
- Transposition des diplômes en partenariat international (DPI) à renouveler dans l'offre de formation 2024
- Modification de calendriers pédagogiques 2024/2025 (Pharma)

### **V- Vie étudiante**

- Avis de la Commission *ad hoc* FSDIE projets du 04/10/2024
- Répartition de la part variable de la CVEC 2024
- Programmation du plan pluriannuel d'investissement vie étudiante (PPI-VE)



**La VP Formation** ouvre la séance à 13h09, après avoir constaté le quorum. Elle rappelle que cet horaire est exceptionnel suite à une modification de l'agenda de la gouvernance formation.



## **I – Actualités**

### **• FEDER**

**La VP Formation** annonce que le dossier pour répondre à l'appel à projets « Transformation citoyenne par le numérique » a été déposé. Il vise à améliorer le service public de l'orientation dans l'enseignement supérieur de façon dématérialisée. C'est un beau projet collectif entre la gouvernance formation et vie étudiante, la DIRnum, la DIRFOR, le SUIO et les étudiants.

## **II- Présentation**

### **• Résultats de l'enquête 2023 : « Conditions de vie des étudiant.e.s »**

L'équipe de l'observatoire de la vie étudiante (OVE) de la DIRFOR présente une comparaison entre les résultats de l'enquête nationale 2023 et celle menée par l'OVE la même année sur la précarité étudiante à amU. La parole est donnée à Canèle Cavailles de l'OVE.

**C. Cavailles** explique que la requête d'amU est issue des 56% de répondants sur une enquête lancée auprès des 78 000 étudiants en 2023, exceptés les doctorants et les étudiants en téléenseignement, contrairement à l'enquête nationale qui englobait la totalité des inscrits sur les établissements. Différentes thématiques ont été analysées, la vie dans l'établissement, les activités rémunérées, la vie économique, les aides sociales, l'alimentation et la santé.

Elle indique que les questions n'étaient pas nécessairement identiques, notamment sur l'alimentation. L'indicateur utilisé pour la santé mentale était le MH5 qui évalue la détresse psychologique à partir de cinq questions sur le ressenti au cours des dernières semaines (en permanence/souvent/ quelques fois/rarement/jamais).

Les résultats montrent que les effectifs d'amU sont supérieurs au seuil national en matière de précarité étudiante. Les inégalités au niveau de la santé persistent et touchent davantage les plus précaires et les femmes. Les moyens d'actions qui restent indispensables pour lutter contre cette précarité sont les aides publiques et le soutien de la famille.

**La VP Formation** conclut que cette enquête soulève beaucoup de questions notamment sur les aides apportées par amU, déjà conséquentes, mais qui ne résolvent pas la précarité et les inégalités. En outre, si cette précarité est en augmentation, il faudrait pouvoir la comparer à d'autres années notamment les années antérieures au COVID. Elle se demande si une enquête ne pourrait pas être menée auprès des personnels enseignants et BIATSS avec des aménagements. Il serait par exemple intéressant de voir l'évolution du temps de travail, notamment pour un enseignant-chercheur par rapport à quelques années auparavant.

**C. Cavailles** répond que les premières statistiques sur les conditions de vie des étudiants remontent à 2016 et qu'il faut pouvoir évaluer des indicateurs sur des sociétés comparables. Le constat est qu'il y a plus d'étudiants en 2023 qui ont un emploi rémunéré, ils ne sortent pas pour autant de la précarité, ce qui peut dénoter d'une aggravation.

**N. Mascret** remercie l'OVE pour ce bilan qui fonde les actions politiques à mener. Il observe les deux faces de la réalité, l'université comme lieu de la culture, des engagements et du sport, mais des étudiants qui ont faim et dorment dans des voitures.

**Q. Acquatella** se veut cependant positif car les statistiques montrent que l'établissement communique de mieux en mieux afin d'informer et recenser les étudiants en situation de précarité dans l'objectif de répartir les aides.

**S. Goldie** souhaite savoir si les statistiques peuvent être affinées par site pour amU. **C. Cavailles** indique qu'à la dernière diapositive de la présentation, un lien vers l'intramu permet d'accéder aux données qui sont filtrables.

**S. Huguet** précise qu'un rapport d'activité des épiceries solidaires a été demandé ce qui permettra également de dresser un état des lieux avec l'objectif de déterminer les zones à renforcer.

**N. Mascret** rappelle la loi n° 2023-265 du 13 avril 2023 visant à favoriser l'accès de tous les étudiants à une offre de restauration. Il explique que cette loi dite "Lévi" consacre le principe d'un accès de tous les étudiants à une restauration à tarif social et acte la création d'une aide pour ceux qui en sont privés (Un décret, publié au JO le 7 juillet 2024, fixe le cadre de cette nouvelle prestation).

En outre, il annonce que lors de la CFVU du 5 décembre 2024 sera présenté le schéma directeur de la vie étudiante (SDVE) avec quatre axes stratégiques et cinquante actions. Une des actions concerne une enquête régulière afin d'avoir une photographie en temps réel et vérifier dans quelle mesure les actions mises en place ont un effet bénéfique ou non sur le ralentissement de la précarité.

**L. Besançon**, responsable du service de l'OVE annonce que la prochaine enquête sur la précarité est programmée pour 2026.

(Annexe n°0 du présent procès-verbal)

### III- Procès-verbaux

- **Séances des 19 et 26 septembre 2024**

Une reformulation dans le procès-verbal de la séance 19 septembre a été apportée avant la séance. Elle concerne une intervention de **J. Lefevre** relativement à la présentation des campus connectés, pour se prémunir de toute tendance de la numérisation totale de l'enseignement. Il a également fait part d'une correction sur le point de vote des modalités de contrôle des connaissances, au sujet de la réforme des blocs de connaissances et de compétences pour lesquels les schémas proposés peuvent être consolidés avec d'autres exemples.

**N. Mesli** fait corriger des erreurs dans cette même thématique, notamment les notations sur 10 au lieu de 20.

#### **Vote :**

**La CFVU approuve, à l'unanimité, les procès-verbaux des séances des 19 et 26 septembre 2024.**

### IV- Formation/Pédagogie

#### **1) Modification de la structure haute de l'offre de formation pour 2025/2026 (Vague 2)**

**C. Pellegrino** cite les composantes qui ont fait remonter des besoins de modification :

- **ALLSH** : il est question de la mise en place d'un parcours de M2, en double diplomation entre les facultés SMPM et ALLSH, avec modification de l'intitulé d'un parcours de M1 existant : » Anthropologie médico-légale et archéothanatologie » qui devient « Archéologie funéraire et archéothanatologie » (en M1 et M2).

- **EJCAM** : la CFVU du 19 septembre a donné un avis favorable à un intitulé modifié, mais il restait une coquille ; l'intitulé complet est donc : « Métiers de la création et du numérique (2D, 3D, audiovisuel, création digitale, jeux vidéo) ».
- **IUT** : ouverture de formations sur le site de St-Jérôme en BUT 1 et mise en place du « Smart Innovation et prototypage (SIP) » en collaboration avec Cisam+.

**La VP Formation** fait procéder au vote de cette vague 2 qui sera présentée au CA du 17 octobre 2024.

**Vote : La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, aux demandes de modifications de la structure haute de l'offre de formation pour 2025/2026, pour les composantes suivantes :**

**Vague 2 : ALLSH ; EJCAM (complément vague 1), IUT.**

(Annexe n°1 du présent procès-verbal)

## **2) Maquettes d'enseignements de l'offre de formation 2024 (vague 8)**

**C. Pellegrino** cite les composantes qui terminent la construction de leurs UE, qui répondent à la continuité de l'évolution de l'offre dans les années de formation postérieures à la date d'accréditation, comme POLYTECH. Il est question également de suivi de réformes, comme la faculté SMPM, dont le conseil de composante doit valider les maquettes des formations paramédicales, ou encore la modification d'UE dans le cadre du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) à distance (en For'Pro).

**La VP Formation** fait procéder au vote de cette huitième vague des maquettes d'enseignements qui sera présentée au CA du 17 octobre 2024.

**Vote : La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, aux maquettes de l'offre de formation 2024 proposées par les composantes.**

**vague 8 : POLYTECH (complément vagues 3 et 5) ; SMPM (complément vagues 2, 3, 4, 6 et 7) et For'Pro.**

(Annexe n°2 du présent procès-verbal)

## **3) Campagne annuelle des diplômes d'établissement pour 2024/2025 (vague 3)**

**C. Pellegrino** cite les demandes de créations et de modifications sur cette vague 3.

Il précise qu'ALLSH ouvre une seconde session pour le diplôme interuniversitaire « Islamologie : principes, enjeux, applications dans la France contemporaine » sans les partenaires cités dans la session 1.

Concernant les modifications, elles font suite à une révision des tarifs et une demande de délocalisation de la formation « implantologie » de l'école dentaire.

Relativement à l'Inspé, **P. Bonnet** explique que le « Certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger » (CAPEFE) est un supplément de formation dans le cadre du master « Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation » (MEEF).

**La VP Formation** intervient sur la réforme de la formation des enseignants du primaire et secondaire qui semble un enjeu pour le nouveau gouvernement, mais qui ne procédera pas à sa mise en œuvre sur l'année universitaire 2024/2025. Il est question à ce jour de la recherche des financements, le calendrier et le contenu seront précisés ultérieurement.

Elle fait procéder au vote de cette vague 3 de la campagne des diplômes d'établissement en précisant que les demandes de création ont reçu l'aval de l'expert désigné de la CFVU.

**Vote :**

**La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, aux demandes de créations et de modifications proposées par les composantes, pour 2024/2025**

**vague 3 : créations ALLSH et INSpé, modifications ALLSH, SMPM**

(Annexe n°3 du présent procès-verbal)

## **4) Appel à projets du fonds d'intervention pédagogique (FIP) : campagne 2025**

**La VP Formation** laisse la parole à Éric Olivier du CIPE-DIRFOR pour le lancement de la campagne d'appel à projets.

**E. Olivier** indique que le courrier de lancement de l'appel à projets reprend le même modèle que l'année passée. Il précise que l'enveloppe qui peut être sollicitée par projet sur ce fonds d'intervention pédagogique est limitée à 30 000€, sur un montant global de 200 000€.

**La VP Formation** fait procéder au vote de l'appel à projets qui précise les valeurs attendues dans les dossiers déposés en vue de l'examen de la Commission *ad hoc*.

**Vote :**

**La CFVU approuve, à l'unanimité, l'appel à projets du fonds d'intervention pédagogique (FIP) pour 2025.**

(Annexe n°4 du présent procès-verbal)

## **5) Transposition des diplômes en partenariat international (DPI) à renouveler dans l'offre de formation 2024**

**C. Bozzo** rappelle que les diplômes en partenariat à l'international sont matérialisés sous la forme d'une convention conclue entre un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur français, et un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur étrangers. Ces conventions ne peuvent aboutir que si l'établissement est habilité à délivrer le diplôme concerné par le partenariat. Le changement d'accréditation ayant modifié l'offre de formation, il est question de transposer dans un document de référence ces accords de coopération à renouveler pour la période 2024/2028 avec l'intitulé actualisé.

**La VP formation** fait procéder au vote du tableau récapitulatif des accords transposés dans l'offre de formation 2024, mise en place par les composantes et structure partenaire d'amU : ALLSH ; FDS ; FDSP ; FEG ; IAE ; IMPGT ; OSU-Pythéas ; Pharma ; Polytech ; SMPM et IEP.

**Vote :**

**La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, au tableau récapitulatif des diplômes en partenariat international (DPI) renouvelés dans la nouvelle offre de formation 2024.**

(Annexe n°5 du présent procès-verbal)

## **6) Modification de calendriers pédagogiques pour 2024/2025 (Pharma)**

**La VP Formation** indique que les demandes de modifications concernent les périodes d'examens du DEUST et de la sixième année des études en pharmacie pour l'année universitaire en cours.

**P. Rathelot** explique que dans la perspective d'améliorer l'organisation logistique avec les CFA, d'associer à la cérémonie de fin d'année les maîtres de stage officinaux et de se coordonner avec l'ordre national des pharmaciens (CNOP) pour procéder à des remplacements de pharmaciens, la composante a pris la décision de décaler des examens et dates de délibérations.

**La VP Formation** fait procéder au vote du nouveau calendrier.

**Vote :**

**La CFVU approuve, à l'unanimité, les modifications apportées aux calendriers pédagogiques de la composante Pharmacie, pour 2024/2025.**

(Annexe n°6 du présent procès-verbal)

## **V- Vie étudiante**

### **1) Avis de la Commissions *ad hoc* FSDIE projets du 4 octobre 2024**

En préliminaire, **N. Mascret** fait part de sa satisfaction quant au lancement du festival de l'engagement qui a débuté ce midi 10 octobre 2024, sur le campus de Saint-Charles en collaboration avec la rentrée des associations. Ce festival se poursuivra les 17 octobre et 13 novembre prochains, également de 12h00 à 21h00, successivement sur les campus de Marseille-Luminy (Hexagone) et à Schuman-Aix-en-Provence (Cube).

Il présente ensuite le tableau récapitulatif des projets étudiants examinés en Commission *ad hoc* qui n'appelle pas de remarque particulière.

**La VP Formation** fait procéder au vote du montant total des subventions accordées : 66 430,37 €, dont 3 520,24 € dans le cadre du programme IDéal-A\*midex « Engagement étudiant ».

**Vote :**

**La CFVU approuve, à l'unanimité, l'octroi et le montant dédié aux projets étudiants, examinés le 4 octobre 2024 lors de la Commission pour projets étudiants du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes d'AmU.**

(Annexe n°7 du présent procès-verbal)

### **2) Répartition de la part variable de la CVEC 2024**

**N. Mascret** explique que la part variable de la contribution de vie étudiante versée après péréquation nationale a été perçue : 415 000€, pour l'année universitaire 2024/2025. Il rappelle que cette part variable risque de baisser lors des années à venir. Il informera les membres de la CFVU lorsque le MESR aura arrêté le pourcentage de cette baisse annoncée.

La Commission *ad hoc* CVEC propose que ce montant vienne abonder le fonds pluriannuel d'investissement vie étudiante pour 2024. Il présentera ensuite la répartition dans la programmation des crédits.

**La VP Formation** fait procéder au vote du transfert de 415 000€ de la part variable vers le fonds pluriannuel d'investissement dédié à la vie étudiante.

**Vote :**

**La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, au versement de la part variable 2024 sur le fonds d'investissement pluriannuel dédié à la vie étudiante, tel que proposé par la commission *ad hoc* CVEC réunie le 20 septembre 2024.**

(Annexe n°8 du présent procès-verbal)

### **3) Programmation du plan pluriannuel d'investissement vie étudiante (PPI -VE 2024)**

**N. Mascret** rappelle que le budget initial prévoyait un solde de 16 460€, pour le mois de décembre 2024, or grâce à l'apport de la part variable ce budget s'élève à 431 460€.

Une nouvelle programmation est proposée par la commission *ad hoc* CVEC :

- un complément pour le projet du site Canebière : 90 000 €

- le financement du local d'accueil des étudiants internationaux au Cube : 7 000 €

Il s'agit de réaménager un local en bureau d'accueil. Un projet entrepris avec la direction des relations internationales (DRI) pour l'accueil des étudiants étrangers qui dans un même temps permettra de disposer d'un relais pour l'observation de la précarité des étudiants étrangers.

**C. Bozzo** ajoute en effet que les étudiants se déplacent peu sur les autres campus localisés dans la même ville, sans parler des sites distants.

**N. Mascret** conclut que la maison de l'étudiant réunissant des services administratifs et de santé doit être amenée vers les étudiants.

**S. Huguet** explique que l'une des actions du SDVE consistera également à développer les services digitalisables, comme des consultations en visioconférence. Un groupe de travail avec le service universitaire de santé étudiante (SSE), la DRI, la DVEC et le SUIO est en cours.

**N. Mascret** termine par une diapositive annonçant les dates des instances devant statuer sur le SDVE. Il rappelle que le mode opératoire pour les projets de campus seront administrés sous forme d'appels à projets afin d'encourager des projets d'envergure.

**La VP Formation** fait procéder au vote du complément de programmation des crédits pour 2024.

**Vote :**

**La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, à la nouvelle programmation de crédits pour 2024, telle que proposée par la commission *ad hoc* CVEC réunie le 20 septembre 2024.**

(Annexe n°9 du présent procès-verbal)



L'ordre du jour est épuisé, la Vice-présidente formation lève la séance à 14h45.  
Elle est suivie d'une CFVU restreinte aux collègues A et B.



La Vice-présidente formation  
Sophie de Cacqueray

